



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 27/10/2009

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Séance du lundi 26 octobre 2009
D - 20090544

Aujourd'hui Lundi 26 octobre Deux mil neuf, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Melle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Wanda LAURENT, Mme Marie-Claude NOEL,

***Protection des biens et personnes et Prévention de la
délinquance par la mise en place de vidéo protection.
Programme 2009. Information. Demandes de subvention.
Autorisation.***

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réhabilitation des quais au sud du pont de pierre, la Ville de Bordeaux a souhaité créer des aires de sports et de loisirs à proximité immédiate des berges de la Garonne. Ce vaste parc des sports Saint-Michel, inauguré en mai 2009 est entièrement ouvert.

La qualité de cet espace, la nécessité de garantir la sécurité de l'accueil du public qui s'y presse nombreux tout au long de la semaine et l'obligation de maintenir le bon état de fonctionnement des installations sportives conduisent la Ville à équiper ce parc de moyens de vidéo protection.

Compte tenu des risques inhérents à l'affluence du public et à la vulnérabilité des équipements et conformément à la demande de la police Nationale 4 caméras sont nécessaires pour protéger ces installations sportives et dissuader les affrontements et agressions sur ces lieux.

Contigu au parc des sports Saint-Michel, le pont de pierre doit également faire l'objet d'une protection vidéo pour dissuader les regroupements et autres incivilités et trafics divers de gens mal intentionnés. 2 caméras sont donc nécessaires de part et d'autre de ce pont.

Par ailleurs, depuis plusieurs années, le cours Victor Hugo est le théâtre de nombreuses incivilités et dégradations (ex : fontaine implantée angle Victor Hugo/rue des Faures) qui contribuent aux sentiments d'insalubrité et d'insécurité partagés par de très nombreux résidents de ce secteur qui fait pourtant l'objet d'une présence soutenue des services de la police nationale et municipale et d'autres services municipaux (propreté, plaçage, agents de proximité...)

A la lumière des résultats probants constatés dans d'autres secteurs de la ville sous contrôle vidéo et conformément à l'avis obligatoire du référent sécurité placé auprès du directeur départemental de la sécurité publique, il est donc proposé de compléter les 2 caméras à contrôle d'accès déjà installées par l'implantation 3 nouvelles caméras.

Le montant de ces opérations prévues au budget est de :

96 000 € HT	pour les 2 caméras sur le pont de Pierre,
72 000 € HT	pour les 4 caméras du parc des sports Saint-Michel,
113 000 € HT	pour les 3 caméras cours Victor Hugo

L'Etat qui encourage ces équipements cofinance ces travaux au titre du fonds d'intervention pour la prévention de la délinquance, à hauteur maximum de 50%, selon les enveloppes disponibles..

Conformément à la procédure en usage en matière de vidéo surveillance le Préfet a donné son accord sur l'ensemble de ces projets après avoir recueilli l'avis favorable de la commission préfectorale compétente en Juin dernier.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs :

> d'approuver ce programme

> de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- à solliciter les cofinancements de l'Etat sur ces opérations
- à signer les conventions y afférant,

- et à procéder à leur encaissement.

ADOPTÉ A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE COMMUNISTE
VOTE CONTRE DU GROUPE DES VERTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 26 octobre 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID
Adjoint au Maire